

Les Etats et la mer : quelle géopolitique pour le XXIème siècle ?

Organisé par Philippe BOULANGER, université Paris 4

Animé par Jean-Dominique MERCHET, journaliste LIBERATION

Avec Christian PIERRET, maire de St Dié, ancien ministre de l'industrie

Alain DUMONTET, amiral

Jean-Pierre BEURIER, Juriste, université de Nantes

Jean-François MINSTER, directeur scientifique du groupe TOTAL

Jean-François TALLEC, secrétaire d'Etat à la mer

I- Les enjeux géopolitiques de l'Océan glacial arctique : comment une mutation climatique et environnementale se transforme t-elle en question géostratégique entre les pays riverains ?

Intervention de Christian Pierret, Maire de St Dié des Vosges, ancien ministre de l'industrie.

L'Arctique est bordé par 7 Etats souverains et, considéré comme une zone internationale, n'a jusqu' a présent pas fait l'objet d'accords sur les tracés frontaliers. Pourtant on assiste, depuis quelques années, à une remise en cause de son caractère international ainsi qu'à différentes formes de revendications territoriales. La perspective d'une fonte des glaces à l'horizon 2020 fait émerger de nouveaux litiges frontaliers qui portent notamment sur le contrôle des détroits et des ressources minières.

Le Canada revendique la souveraineté sur les détroits du nord ouest ce qui lui permettrait d'ouvrir une nouvelle route maritime, essentielle pour valoriser les exportations ses minerais depuis le port de Churchill. Cette revendication de souveraineté lui est en revanche contestée par les Etats-Unis qui, au contraire, plaident pour une internationalisation des détroits au nom de la libre circulation sur les mers. La Russie adopte, quant à elle, une position identique en revendiquant la souveraineté sur les passages du nord est. Au total, l'ouverture de couloirs maritimes, rendus possibles par la fonte des glaces, aboutirait à modifier l'orientation globale d'une grande partie des trafics maritimes à l'échelle mondiale. L'ouverture d'une nouvelle route par les détroits du Nord ouest engendrerait en effet une réduction des trajets de près de 7000 Km entre l'Asie orientale et l'Europe du Nord ouest et permettrait, en conséquence, le contournement des zones maritimes les plus sensibles du globe. Or, la prise de possession des détroits de l'Océan glacial arctique par la Russie et le Canada compromettrait la libre circulation dans ces nouveaux couloirs maritimes, principalement au détriment des Etats-Unis et des Etats de l'Union européenne.

A ce tableau d'ensemble s'ajoutent les revendications des peuples Inuits, attachés à la préservation de leur territoire de chasse et de pêche et plaident pour le maintien du caractère international des espaces polaires. Au total, ces concurrences pour l'appropriation d'un territoire, en l'absence de frontières juridiquement établies, attisent les revendications nationales et augmentent les risques de conflits.

Les enjeux énergétiques sont au cœur des tensions géopolitiques.

Le second volet concerne les enjeux énergétiques dans l'océan glacial arctique et leur impact sur les tensions géopolitiques. L'hypothèse probable d'une disparition progressive des glaces dans l'Océan arctique laisse également entrevoir une nouvelle donne en matière de répartition mondiale des réserves énergétiques. Selon les dernières recherches, l'Océan Glacial arctique renfermerait près de 25% des réserves mondiales de pétrole, 30% des réserves mondiales de gaz. Ces chiffres remettraient ainsi en cause la notion de pic pétrolier. Surtout, ces réserves énergétiques prouvées sont porteuses de nouvelles rivalités et de revendications territoriales émanant notamment de la Russie. Depuis

plusieurs années, la Russie saisit régulièrement les institutions internationales pour faire reconnaître juridiquement ses droits sur le Pôle nord. Ces revendications s'appuient surtout sur les missions géologiques russes qui auraient apporté la preuve que la dorsale de Lomonossov – qui traverse le Pôle nord et une grande partie de l'Océan glacial Arctique - serait le prolongement du plateau continental russe ce qui, juridiquement, pourrait entraîner une extension de la Z.E.E russe dans un espace où la présence d'hydrocarbures est abondante (Intervention dans la salle : « une mission géologique française a démontré le contraire ; le problème géologique est instrumentalisé par les Russes »). La Russie présente d'ailleurs ces revendications territoriales comme un enjeu national majeur.

Au total, l'enjeu géoenvironnemental est supplanté par l'enjeu géostratégique, lié à la concurrence pour l'appropriation de matières premières que renferme le sous-sol. Cette situation nouvelle traduit ainsi l'importance des questions maritimes dans les enjeux territoriaux du 21^{ème} siècle. Les nouvelles frontières sont désormais maritimes.

II- regards croisés d'un juriste, d'un acteur du monde économique et d'un militaire sur les perspectives d'évolution de la géopolitique des mers au XXIème siècle.

Le point de vue du juriste, spécialiste du droit de la mer.

L'évolution des pratiques des Etats concernant le droit de la mer depuis les années 90.

Les revendications croissantes des Etats et l'évolution du droit maritime international montrent un glissement progressif vers une conception de plus en plus fermée de la mer. On passe d'une mare liberum à une mare closum. Les procédures juridiques des Etats visant à saisir les instances internationales pour revendiquer une extension des Z.E.E. - donc une réduction du domaine public international - sont de plus en plus nombreuses. Ces revendications sont d'autre par attisées par l'insuffisance de la réglementation internationale concernant l'exploitation verticale de la mer. Une incertitude géographique a des implications juridiques majeures

Le point de vue d'une grande entreprise industrielle : directeur scientifique de Total.

Le directeur scientifique de Total rappelle l'importance des richesses contenues dans l'Océan glacial arctique, notamment en pétrole (près de 60 Milliard de barils).

Il explique que l'évolution des techniques de prospection change la donne et permet désormais une extraction des ressources naturelles dans les zones les plus inaccessibles. En raison des technologies développées et de la puissance des moyens déployés, les acteurs économiques - notamment les grandes compagnies pétrolières privées - apparaissent de ce fait comme des interlocuteurs incontournables dans la gestion des espaces maritimes. La capacité d'action des O.N.G. et des acteurs économiques est telle que les mécanismes de gouvernance de la mer, à l'échelle internationale, doivent évoluer et ne plus concerner uniquement les Etats.

Le point de vue d'un amiral français :

Alors qu'au siècle précédent les conflits portaient sur des enjeux terrestres, la mer est appelée à devenir durant ce siècle un espace de conflit majeur. Il y a donc une évolution dans la nature des risques militaires.

90% de la navigation dans le monde est maîtrisée, il n'y a pas d'espaces interdits. Pourtant le monde s'arme de plus en plus au plan naval, notamment dans les pays d'Asie du sud est et dans les pays émergents.

Pour les pays émergents tels que l'Inde, la Chine ou le Brésil la dotation d'une puissance navale est une question nationale centrale.

L'espace maritime est globalement maîtrisé malgré la piraterie, le terrorisme et les narcotrafics. Ces risques justifient une présence militaire dans de nombreuses mers du globe. Et les nouvelles puissances cherchent à affirmer leur présence.

Au total, jamais dans l'histoire autant d'Etats n'ont fourni autant d'efforts pour se doter d'une marine de guerre.

L'enjeu est donc de faire que la mer soit un espace de coopération et non un espace de défense et de sécurité.

III- quelle exploitation pédagogique ?

Ces interventions peuvent être exploitées dans le cadre de plusieurs chapitres :

- éducation civique 3^{ème} : on peut travailler à partir d'un exemple précis sur le rôle de l'O.N.U. pour régler des litiges internationaux. Le cas de l'Océan glacial arctique permettrait ici de montrer comment une incertitude géographique peut avoir des implications juridiques majeures à l'échelle internationale.
- géographie 3^{ème} : Cet exemple peut être traité en liaison avec le programme de géographie et le chapitre sur la géographie politique du monde contemporain. L'exemple de l'Océan Arctique, en s'appuyant notamment sur l'exemple de Total, montre que les Etats ne sont plus les seuls acteurs de la géopolitique des mers mais que les acteurs économiques jouent un rôle croissant. Dans le cadre du programme de géographie et du chapitre sur l'organisation économique du monde, on peut utiliser cet exemple en prolongement d'une leçon sur la mondialisation des échanges.
- géographie 5^{ème} (nouveau programme) : cette intervention peut être utilisée dans le cadre du chapitre de géographie portant sur les océans dans le monde.